



Commune  
de Puidoux

## **PREAVIS N° 02/2008**

du 13 mai 2008

### **CONCERNANT**

## **UNE DEMANDE DE CREDIT DE FRS. 91'000.-- POUR LA REFECTION D'UNE PORTION DE 156 M DE TROTTOIR « RTE SOUS-LA-VILLE »**

---

### **LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

#### **SITUATION**

Le trottoir longeant la Rte Sous-la-Ville - dans la portion qui se situe entre le départ de la Rte du Verney et le carrefour de la Gare - présente à certains endroits des affaissements importants.

A ces endroits-là, sa largeur n'est plus que de 0,70 m. environ, alors qu'elle devrait être de 1,20m.

De grosses fissures sont apparues. La sécurité des piétons et des véhicules d'entretien de la voirie communale n'est plus assurée.

#### **TRAVAUX ENVISAGES**

La solution retenue pour la remise en état de ce trottoir est la suivante :

1. Démolition complète de l'ouvrage existant sur une longueur de 123 m.
2. Pose sur un lit de béton d'éléments préfabriqués en « L » d'une hauteur de 0,80 m.
3. Remblayage et pose d'un nouveau revêtement bitumineux.
4. Sur les derniers 33 m, la dépose du revêtement existant, le réglage de la planie, la pose de bordurettes type « 8/30/100 » et du revêtement sont suffisants.

Par la même occasion, nous allons changer la partie supérieure de 5 lampadaires longeant ce trottoir, remplacer le lampadaire démolie qui se trouvait au carrefour de la Rte du Verney et qui était fixé sur un poteau de la Romande Energie. Un socle a déjà été construit par le service de la voirie, pour recevoir un nouveau mât.

## COUT DE L'OUVRAGE

Le coût des travaux se décompose selon les offres des entreprises CGC pour le génie civil et AG Schröder pour l'éclairage comme suit :

● Génie civil	Frs.	71'000.00
● Eclairage	Frs.	9'000.00
● Nouvelle alimentation électrique par Romande Energie	Frs.	2'500.00
● Divers et imprévus	<u>Frs.</u>	<u>2'000.00</u>
Total hors taxe	Frs.	84'500.00
TVA 7,6 %	<u>Frs.</u>	<u>6'422.00</u>
Total TTC	<u>Frs.</u>	<u>90'922.00</u>
Total arrondi à	<u>Frs.</u>	<u>91'000.00</u>

---

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal de Puidoux, à prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis municipal No. 02/2008 du 13 mai 2008 concernant une demande de crédit de Frs. 91'000.-- pour la réfection d'une portion de 156 m de trottoir « Rte Sous-la-Ville » ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'une portion de 156 m de trottoir « Rte Sous-la-Ville », conformément au préavis municipal No. 02/2008 du 13 mai 2008;
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de Fr. 91'000.00 ;
3. de financer ces travaux par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir le montant à charge selon les disponibilités financières en une seule fois.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
René Gilliéron



La Secrétaire  
  
Brigitte Berger

# Trottoir " Sous-la-Ville" Puidoux

Principe d'exécution

